République Française
Département VOSGES
Commune de LERRAIN

Procès-Verbal de la

Séance du 13 Mars 2024

Secrétaire de séance : M. CHATELAIN Jean Pierre
Heure de début : 20h30

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 Février 2024 : à l'unanimité des personnes présentes

Présents :
Mmes : CREUSOT Valérie, GORNET Agathe, SKRZYNSKI DIDELOT, Léa THIEBAUT Carole
MM : BALAUD Frédéric, CHATELAIN Jean-Pierre, DEMURGER Igor, DESBIENDRAS Patrick, DUVOID Frédéric, LACOUR Jean-Pierre, LEBON Joffrey

Absents excusés :

Invité : Mme JEANDAT Charlotte (secrétaire de mairie)
M. DAVILERD Cyril (administré avec accord de M. Le Maire)

QUORUM : 11 présents + 0 pouvoir = 11 votants

L'ordre du jour est le suivant :

*** Délibération pour l'acquisition des chemins n°6 et n°7**

*** Délibération suite à une demande de subvention de la Maison Pour Tous de Darney**

*** Délibération du renouvellement de l'adhésion à la Fondation du Patrimoine**

*** Délibération suite à une demande de subvention de l'Association En Route Vers l'Autonomie**

Délibération pour l'acquisition des chemins n°6 et n°7 réf : 2024-017

Vu la délibération de l'Association Foncière de Remembrement n°2024_07 en date du 29 janvier 2024, par laquelle le Conseil d'Administration de de l'AFR décide de céder à la Commune de LERRAIN les chemins d'exploitation n°6 et 7.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir :

le chemin n°6 sis bas du lait, d'une longueur de 791 mètres, cadastré ZC30
et le chemin n°7 sis au-dessus des hautes jardins, d'une longueur de 437 mètres, cadastré ZC40

pour la somme de 1 euro (un euro).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

* accepte l'acquisition des chemins d'exploitation n° 6 et n°7.
La cession/acquisition se fera par un acte administratif établi par la Commune pour le montant de un euro (1€).

* décide d'inclure les chemins n°6 et n°7 dans la voirie communale.

* autorise Monsieur le Maire à établir l'acte, à le signer ainsi que tous les documents afférents, et à en régler le montant de un euro à l'Association Foncière de Remembrement de LERRAIN.

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

Délibération suite à une demande de subvention de la Maison Pour Tous de Darney réf : 2024-018

Monsieur le Maire présente la demande de subvention faite par l'association Maison pour Tous de DARNEY, ainsi que le rapport financier de l'association.

Le Président de la MPT de Darney, M. Jean-Emmanuel LEDET, expose dans son courrier que plusieurs adhérents à cette association habitent LERRAIN.
Le Président sollicite alors la Commune pour soutenir financièrement l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, refuse d'attribuer une subvention pour le motif suivant : la commune abonde déjà les associations de sa commune, le foyer rural, le comité de jumelage...
De plus la Communauté de Communes finance déjà cette association.

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

Délibération du renouvellement de l'adhésion à la Fondation du Patrimoine réf : 2024-019

Monsieur le Maire présente le programme de la Fondation du Patrimoine, et propose le renouvellement de l'adhésion de la Commune.

Le montant de la contribution est identique à celle de l'année précédente, soit 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, de renouveler l'adhésion à la Fondation du Patrimoine, et charge le Maire d'en régler la cotisation annuelle.

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

Délibération suite à une demande de subvention de l'Association ERVA réf : 2024-020

Monsieur le Maire présente la demande de subvention faite par l'association En Route Vers l'Autonomie dont le siège se situe à Damblain, ainsi que le rapport financier de l'association.

Le Président, M. Christian VAGNEY, explique que les subventions permettent de continuer à offrir un accompagnement aux personnes en situation de handicap, garantissant leur autonomie.
Le Président sollicite alors la Commune pour soutenir financièrement l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, refuse d'attribuer une subvention pour le motif suivant : signature d'une convention de partenariat CNSA/Commune/ADMR et que des actions seront menées localement pour le projet de notre Maison des Séniors.

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

Questions diverses

*** Rapport de la réunion du 21 Février 2024 avec M. Deloffre - Village d'Avenir**
Lors de la réunion, tous les projets réalisés, en cours et futurs ont été retracés.
La Préfecture n'a encore pas complètement établi le programme "Village d'Avenir", mais c'est principalement une aide pour l'ingénierie des projets.

*** Rapport de la réunion du 27 Février 2024 avec M. Valance - Maire de Allamps et investigateur d'un café associatif**
Essai depuis 6 mois, une association a été créée spécialement (recettes, dépenses sont gérées par les bénévoles). La Commune aide au fonctionnement et à l'organisation des soirées.
Le café est ouvert 2 vendredis soirs par mois avec animations et expositions diverses.
Conclusion : cela marche bien à court terme, mais l'idée sur le long terme est de trouver un gérant

*** Rapport des visites et contacts pour la reprise du restaurant**
Plusieurs contacts parmi lesquels, 3 visites sont réellement recevables.
Un candidat pour une offre de bar principalement. Il faudrait qu'il trouve un cuisinier.
Un candidat pour un cuisinier "type auberge" avec une expérience signative pour la gestion d'un commerce. Grande motivation. Possibilité d'adaptation. Le grand fils vient d'être diplomé en cuisine.
Un candidat pour une reconversion professionnelle, première expérience en cuisine et en service. Projet abouti avec business plan, menus, permis d'exploitation et formation HACCP en cours. Snacking à toute heure. Grande motivation.
Prochaine réunion mercredi 20/03 à 20h30 pour appels aux candidats.

*** Circulaire budgétaire 2024** : le budget annexe ne peut pas être voté indépendamment du budget principal
Les délibérations budgétaires prises lors de la séance du 15/02/2024 doivent être revotés en même temps que les délibérations budgétaires prévues le 10/04/2024

*** Débat d'ordre budgétaire - Budget Commune 2024**
Réunion de la commission le 04/03/2024
Le budget primitif sera transmis par mail dès que nous aurons les dotations 2024. En prendre connaissance et noter les remarques et questions, le vote sera fait par chapitre

*** Nouvelle étude des assurances demandée, car forte augmentation des cotisations sur les contrats en cours CIADE**
+ 1400 € (multirisques et protection juridique)
2023 : 4 871 € / 2024 : 6 271 €

*** Journée citoyenne le 20/04/2024** : le conseil départemental va doter la commune de gants et de sacs
Prévoir l'organisation
RDV 9H à la mairie le 20/04
Café d'accueil

*** Travaux salle des fêtes** : Pose du velux de désenfumage terminée, travaux dans l'entrée prévus printemps (celobat)

* **RPE : mise à disposition de la salle**
La salle est mise à disposition gracieusement à la Com Com, environ 2 jeudis matin par mois. Voir si on continue comme ça ou si une convention tarifaire doit être établie ? On laisse comme c'est à l'heure actuelle.

* **ONF : estimation de la valeur des produits d'affouages de parcelles 1 et 11** pour calcul des frais de garderie
L'ONF estime la valeur des affouages à 4 063.67 €
Il reste 2 jours pour faire part des remarques ou désaccord. Les affouages estimés par la commission est de maximum 3 000 €.

* **Réunion de présentation « L'outil en main » : 18 mars 2024 à Lamarche**
But : initier les jeunes aux métiers manuels
Si vous avez connaissance de personnes retraitées d'un métier manuel et susceptibles d'être intéressées pour être bénévoles, transmettre l'invitation

* **Feu d'artifices 2024**
Devis reçu 1 950 € TTC pour 8minutes03
(en 2022 : 1 590 € TCC pour 7minutes02)
voir si il y a une clause pour arrêté de sécheresse : remboursement à voir

* **Rappel de l'AG de l'Association PART'EnR le 16 mars 2024 à 9h30 à Relanges**

* **Date visite de contrôle des habitations - commission assainissement :** Mardi 26/03 à 15h

* **Information d'un voyage dans le Haut Doubs organisé par Isches Ensemble**

* **Tour de table :** Déchets verts : tout le monde va amener à la décharge sans autorisation et sans prévenir, des fois en très grandes quantités.
La voie ferrée n'est plus accessible.
Prévoir un panneau : interdiction de décharger
Refaire faire un devis à Bouchain

* **Prochain conseil :** Mercredi 10 Avril 2024 à 20h30 (vote des budgets)

Séance levée à : 22h00

Le secrétaire
M. Jean Pierre CHATELAIN
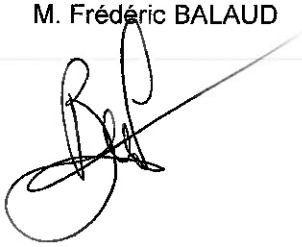
Le Maire
M. Frédéric BALAUD